

Résumé des changements du second rapport

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

À la lumière des commentaires entendus lors des auditions publiques en 2008, la Commission de la représentation électorale suggère certains ajustements à sa proposition préliminaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

D’abord, elle tient à rapatrier la Municipalité de Petit-Saguenay dans la circonscription proposée de Dubuc de sorte d’y maintenir le lien avec sa région d’appartenance. Aussi, la Commission propose de rétablir les limites de l’actuelle circonscription de Chicoutimi de part et d’autre de la rivière Saguenay.

Il est également proposé de modifier la limite entre les circonscriptions de Lac-Saint-Jean et de Roberval en vue d’un meilleur respect des limites des MRC dans le secteur. Le Village de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean serait donc ajouté à la circonscription de Roberval.

Enfin, à noter qu’il est de nouveau proposé d’inclure le canton de Hudon, tout juste situé au nord de la localité de Sainte-Élisabeth-de-Proulx, au sein de la circonscription de Roberval.